

La flavescence dorée est une **maladie épidémique** causée par un **phytoplasme** et propagée par *Scaphoideus titanus*. Elle provoque le **dépérissement** des ceps de vigne.

La flavescence dorée touche tous les cépages

Elle entraîne :

Une obstruction des vaisseaux qui transportent la sève élaborée



Une dégénérescence, perte de récolte et souvent mort du cep

Statut réglementaire

- ❖ Maladie de quarantaine (règlement d'exécution UE n°2019/2072 "Big Act")
- ❖ Maladie de lutte obligatoire en tout lieu

La lutte obligatoire implique (arrêté du 27 avril 2021)

- ❖ La surveillance du vignoble
- ❖ La lutte contre l'insecte vecteur

Article 6 - Arrêté du 27.04.21

Tout propriétaire ou détenteur de vigne située en zone exempte, doit réaliser une prospection sur végétaux du genre *Vitis*

Symptômes

Sur feuilles

Cépage rouge

Cépage blanc



Coloration sectorielle sur nervures



Coloration partielle



Coloration totale



Coloration sectorielle entre les nervures

Sur sarments



Port retombant



Non aoûté ou aoûté partiel des sarments



Sur fruits et inflorescences



Dépérissement et/ou flétrissement des grappes



Dessèchement des inflorescences

OBSERVATION

avril à juillet



Tracer les observations de cicadelles (comptages larvaires et piégeage)

PROSPECTION

août à octobre

Rechercher les ceps symptomatiques

SIGNALEMENT

juillet à octobre

Signaler les symptômes (Cf verso du flyer)

⊗ Ne pas confondre ⊗



Carence



Enroulement



Chlorose ferrique



Court noué



Carence manganèse



Esca

Déclaration de symptômes

Flavescence dorée

Si présence de 2 symptômes minimum :

1. Changement de la coloration et enroulement des feuilles

- ❖ Rougissement sur cépage rouge et jaunissement sur cépage blanc
- ❖ Symptômes complémentaires : feuilles épaisses et craquantes

2. Non aoûtement ou aoûtement partiel des sarments

3. Dessèchement des inflorescences/flétrissement des grappes

Les déclarer à votre **OVS régional** ou **DRAAF** 



Les symptômes de flavescence dorée sont identiques à ceux du bois noir.



Seule une analyse au laboratoire par PCR permet de statuer sur le pathogène.

CONTACTS

OVS CENTRE VAL-DE LOIRE



Emma PIAGET, Responsable technique
epiaget.fredoncvl@orange.fr
02 38 42 13 88 - 06 33 93 05 91

OVS PAYS DE LA LOIRE

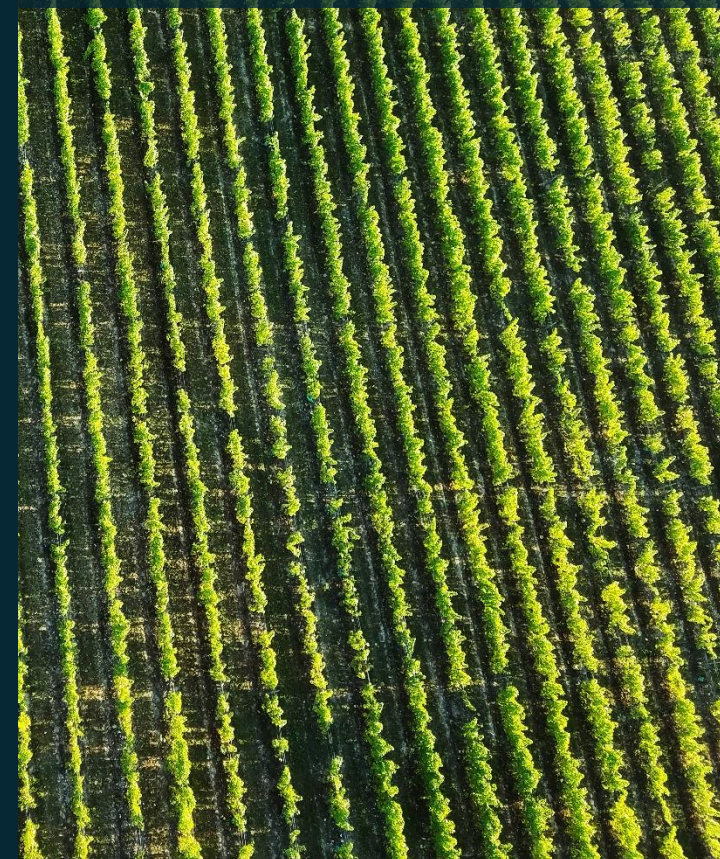


Pôle Santé du Végétal
contactsantevegetale@polleniz.fr
02 41 36 76 21

Flavescence dorée



Reconnaissance de la maladie



FREDON
CENTRE-VAL DE LOIRE

fredon.fr/cvl